

Tableau « Objectifs nationaux Europe 2020 » du Luxembourg (version du 28.04.2017)

Remarque: Le présent tableau synthétique constitue une mise à jour des principales mesures relatives aux objectifs nationaux Europe 2020 qui sont issues du Programme national de réforme 2017. Pour plus de détails, veuillez notamment consulter le PNR 2017.

<p>Objectif national emploi 73% pour 2020</p>	<p>Mise en œuvre du Plan d'égalité des femmes et des hommes (2015-2018).</p> <p>Loi du 15 décembre 2016 renforçant le principe de l'égalité de salaire entre hommes et femmes.</p> <p>Programme « Actions positives ».</p> <p>Parcours personnalisé dans le cadre de la réforme de l'Agence pour le développement de l'emploi ADEM (entièrement déployé en décembre 2015).</p> <p>Lancement de la plateforme interactive « <i>JobBoard</i> » (mars 2016).</p> <p>Programme « Entreprises, partenaires pour l'emploi » entre l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL), le gouvernement et l'ADEM (2015-2017).</p> <p>Elargissement de la « Garantie pour la jeunesse » aux jeunes jusqu'à 30 ans.</p> <p>Développement de l'offre de formation de langues par l'ADEM (en interne et externe).</p>	<p>Renforcer l'égalité des femmes et des hommes.</p> <p>Augmenter le taux d'emploi des femmes à travers une facilitation de l'insertion des femmes dans l'emploi.</p> <p>Encourager des entreprises pour promouvoir l'égalité des sexes.</p> <p>Améliorer qualitativement l'accompagnement des demandeurs d'emploi au sein de l'ADEM, en personnalisant le suivi des demandeurs d'emploi.</p> <p>Augmenter les chances de rencontre entre les employeurs et les demandeurs d'emploi.</p> <p>Adapter les offres de l'ADEM, notamment les formations, aux besoins des entreprises.</p> <p>Offrir aux jeunes jusqu'à 30 ans un service de qualité en vue d'une intégration professionnelle, d'un retour à l'école, d'un apprentissage, d'une formation qualifiante ou d'un soutien dans le développement du projet personnel/professionnel.</p> <p>Proposer aux demandeurs d'emploi issus de l'immigration des cours de langues utilisées au Luxembourg.</p>
--	--	---

	<p>Multiplication de la formation des demandeurs d'emploi : partenariats avec les grands instituts de formation.</p> <p>Mesures et actions soutenues par le programme opérationnel 2014-2020 du Fonds social européen (FSE).</p> <p><i>(voir également les mesures mises en place par le gouvernement dans le cadre de la recommandation par pays n°1 adressée en juillet 2016 au Luxembourg)</i></p>	<p>Offrir des formations ciblées répondant aux déficits de compétences sur le marché de l'emploi et donnant une perspective d'emploi concrète.</p> <p>Développer l'insertion professionnelle durable des jeunes de moins de 30 ans, des personnes très éloignées du marché de l'emploi et des demandeurs d'emploi et des salariés âgés de plus de 45 ans.</p>
<p>Objectif national R&D 2,3-2,6% pour 2020 (dont 0,7% à 0,9% pour le secteur public)</p>	<p>1. <u>Pour le secteur de la recherche publique</u></p> <p>Loi du 27 août 2014 modifiant le Fonds national de la recherche (FNR).</p> <p>Introduction d'un nouveau programme de financement PRIDE (FNR) pour soutenir l'éducation doctorale au niveau national.</p> <p>Programme de financement multi-annuel CORE (FNR).</p> <p>Programme de recrutement partagé de chercheurs d'excellence entre l'université et les centres de recherche public.</p> <p>Etude externe de l'impact des programmes du FNR (2016, présentation en janvier 2017).</p>	<p>Mise à jour des missions du FNR, redéfinition du cadre des organismes éligibles à l'intervention du FNR, amélioration de la gouvernance, introduction d'aides à la formation-recherche dites collectives.</p> <p>Financer un bloc de subsides pour doctorants dans le but d'attirer les meilleurs doctorants afin de soutenir une masse critique dans un domaine d'excellence spécifique, et leur offrir un encadrement de haut niveau.</p> <p>Concentration de l'effort national en matière de R&D sur un nombre limité de domaines prioritaires.</p> <p>Augmenter les activités conjointes de recherche, de doctorants encadrés et d'événements.</p> <p>Evaluer l'impact des programmes du FNR.</p>

	<p>Evaluation externe de l'Université du Luxembourg (2016).</p> <p>Regroupement géographique des activités des établissements d'enseignement et de recherche ainsi que des incubateurs au sein de la Cité des Sciences à Belval.</p> <p>Financement pour la coopération bilatérale et multilatérale avec les pays de l'Espace européen de recherche (EER).</p> <p>Participation à des initiatives transfrontalières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme communautaire Horizon 2020 - Programme INTER - ERA-Net - Initiative PRIMA - Infrastructure DARIAH - Infrastructure SHARE - Infrastructure ELIXIR - Infrastructure EATRIS - etc <p>Développement d'un environnement propice à l'essor de l'emploi scientifique et technologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charte et Code suivant les directives « <i>Vers un cadre européen pour les carrières scientifiques</i> » - Programme PRIDE - Programmes ATTRACT et PEARL - Politique générale du « <i>Doctoral education framework</i> » - Promotion de l'égalité des genres dans la recherche - etc <p>Optimisation de la circulation et du transfert des connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme « Proof of concept » (POC) - Programme de soutien au transferts de 	<p>Appréciation critique par des experts externes de toutes les unités de recherche et recommandations pour le développement futur, dont la préparation du prochain contrat d'établissement pour la période 2018-2021.</p> <p>Favoriser les synergies entre les acteurs de la recherche publique et faciliter les PPP.</p> <p>Optimiser la coopération et les actions concourantes transnationales.</p> <p>Stimuler le développement et la mise en œuvre de projets conjoints et grandes infrastructures de recherche au niveau national, européen et international.</p> <p>Ouvrir le marché du travail pour les chercheurs et promouvoir la mobilité et les perspectives de carrières dans la recherche.</p> <p>Favoriser l'accès aux connaissances.</p>
--	--	---

	<p>connaissances et d'innovations KITS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exigence de publier en « <i>Open Access</i> » pour les projets accordés par le FNR après le 1.1.2017 - etc <p>Loi du 3 décembre 2014 ayant pour objet l'organisation des centres de recherche publics.</p> <p>Contrats de performance 2014-2017 avec les organismes de recherche publique.</p> <p>2. <u>Pour le secteur de la recherche privée</u></p> <p>Loi relative à la promotion de la RDI (vote fin mars 2017).</p> <p>Projet stratégique « <i>High performance computing (HPC) and big data enabled applications</i> ».</p> <p style="text-align: center;"><i>Mesures et actions soutenues par le programme opérationnel 2014-2020 FEDER</i></p> <p>« <i>National Composites Centre Luxembourg</i> » (démarrage des activités fin 2016).</p> <p>« <i>Additive manufacturing</i> » : projet du <i>cluster Materials and production technologies</i> (lancé en 2016).</p> <p>« <i>Industrie 4.0</i> » : projet du <i>cluster Materials and production</i></p>	<p>Définition du statut des CRP, définition des missions des CRP, définition des organes et de la gouvernance des CRP, définition du statut du personnel des CRP. Regroupement des CRP-Henri Tudor et Gabriel Lippmann dans le LIST et intégration de l'IBBL et du CRP-Santé dans le LIH.</p> <p>Assurer le financement par objectifs basé sur les performances.</p> <p>Inciter les entreprises de toute taille à la coopération entre acteurs publics et privés, à l'innovation dans les services ou produits ainsi que dans les processus de production.</p> <p>Stimuler les nouvelles utilisations HPC par l'industrie et garantir l'accès à des installations d'envergure mondiale aux acteurs de la recherche publique et privée. <i>Projet FEDER destiné à faciliter l'installation et l'optimisation du HPC final sur un modèle et environnement test HPC.</i></p> <p>Favoriser la coopération entre les acteurs publics et privés dans le domaine des matériaux composites.</p> <p>Identifier les besoins des industriels du secteur.</p> <p>Recenser les projets RDI en question.</p>
--	--	--

	<p><i>technologies</i> (lancé en 2016).</p> <p>Elaboration du « <i>Joint research programme</i> ».</p> <p>Mise en place de l'Institut de la Propriété Intellectuelle Luxembourg (2014, pleinement opérationnel début 2016).</p> <p>Initiative « <i>Luxembourg cluster initiative</i> »: <i>materials and production technologies, ecoinnovation, biohealth, ICT, space, automotive component, wood.</i></p> <p>Soutien aux <i>start-ups</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'un fonds d'amorçage <i>ICT Digital Tech Fund.</i> - programme « <i>Fit4Start</i> ». - « <i>Fab Lab XL</i> » au sein du Technoport. - etc. <p>Programmes d'accompagnement des PME avec le soutien de Luxinnovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - programme « <i>Fit 4 Digital</i> » (2016). - programme « <i>Fit 4 Innovation</i> », dont une composante via le programme « <i>Inno 4 growth</i> ». - SME instrument (Horizon 2020) - etc. <p style="text-align: center;"><i>Mesures et actions soutenues par le programme opérationnel 2014-2020 FEDER</i></p> <p>Incitation et encadrement à la participation des entreprises luxembourgeoises aux programmes européens Horizon</p>	<p>Favoriser des relations PPP de long terme entre les organisations pour la recherche et la technologie et les industries, et augmenter l'attractivité du Luxembourg comme <i>hub</i> reconnu dédié à la recherche technologique.</p> <p>Favoriser le développement de la propriété intellectuelle pour les besoins de l'économie, en fédérant en un ensemble cohérent les compétences nationales et les compétences internationales et en les mettant à disposition des acteurs économiques et institutionnels pour constituer un levier de croissance.</p> <p>Diversifier l'économie, tout en se concentrant sur un nombre restreint de secteurs spécifiques.</p> <p>Soutenir les <i>start-ups</i>.</p> <p>Soutenir les PME et les inciter à l'innovation.</p> <p><i>Soutien de projets de Luxinnovation destinés à soutenir les PME et les inciter à l'innovation</i></p> <p>Soutenir les participations luxembourgeoises aux programmes européens et accroître le taux</p>
--	--	---

	<p>2020.</p> <p>Stratégie « <i>smart specialisation</i> »: présentation au premier semestre 2017.</p>	<p>de succès.</p> <p>Inciter les entreprises de toute taille à la coopération entre acteurs publics et privés à l'innovation dans les services ou produits, ainsi que dans les processus de production.</p>
<p>Objectif national réduction des gaz à effet de serre</p> <p>réduction des émissions hors SEQE de -20% par rapport à 2005 (émissions d'environ 8,145 Mt CO₂-équivalent en 2020)</p>	<p>- <u>Gaz à effet de serre hors SEQE</u></p> <p>Continuation de la mise en œuvre des mesures synthétisées dans le deuxième Plan d'action de réduction des émissions de CO₂.</p> <p>Elaboration d'un troisième Plan d'action de réduction des émissions de CO₂ (fin 2017) intégrant également une vision et des objectifs à plus long terme (2050) en vue d'une décarbonisation de l'économie.</p> <p>- <u>Transports publics et mobilité</u></p> <p>Promotion de l'utilisation du transport public et de la mobilité douce: stratégie MoDu (publiée en 2012).</p> <p>Mise en place d'un tram dans la Ville de Luxembourg (premier tronçon en 2017).</p> <p>Mise en place du Plan Sectoriel Transports (PST) encadrant la stratégie MoDu.</p> <p>Introduction d'un plan de mobilité écologique pour les entreprises (mConcept).</p>	<p>Réduire les émissions de GES dans les secteurs de la production et de la combustion d'énergie (en ce compris les transports et les bâtiments).</p> <p>Réduire les émissions de GES dans les secteurs de la production et de la combustion d'énergie (en ce compris les transports et les bâtiments), de l'agriculture, de la gestion des forêts et des sols et dans celui des déchets.</p> <p>Développer une infrastructure de transport public efficiente en vue de réduire les émissions de GES à travers d'une diminution du transport individuel.</p> <p>Développer un transport public efficient qui tient compte du développement économique et démographique de la capitale et du pays.</p> <p>Donner un cadre réglementaire aux mesures de la stratégie MoDu en vue de la réservation de corridors pour les infrastructures de rails et de route, de la promotion de la mobilité douce, et de la gestion des emplacements de parking dans les zones urbaines.</p> <p>Promouvoir l'utilisation de modes de transports durables et réduire l'usage de la voiture</p>

	<p>Réforme fiscale 2017: à partir du 1^{er} janvier 2017, les véhicules zéro émission bénéficient d'un abattement fiscal et le recours à des véhicules moins polluants est encouragé dans le contexte des voitures de fonction.</p> <p>- <u>Mobilité électrique</u></p> <p>Déploiement d'une infrastructure publique de 800 bornes de charge pour véhicules électriques au Luxembourg. Les fonctionnalités, les spécifications techniques, le nombre des points de charge à installer, le calendrier et l'organisation générale de cette infrastructure sont consignés dans le Règlement grand-ducal du 3 décembre 2015.</p> <p>Plan d'implantation général pour l'infrastructure publique liée à la mobilité électrique (Règlement ministériel du 5 février 2016).</p> <p>Mise en service du système central commun permettant la gestion des données des bornes de charge (prévue à la première moitié 2017).</p> <p>Evaluation des stratégies de mise en œuvre et de financement d'une infrastructure de charge rapide sur les autoroutes et autres points stratégiques au Luxembourg.</p> <p>- <u>Bâtiments résidentiels</u></p> <p>Mise en œuvre du Plan Sectoriel Logement (PSL).</p>	<p>individuelle.</p> <p>Réduire les émissions de GES de la flotte de véhicules de fonction immatriculés au Luxembourg.</p> <p>Mettre en œuvre la mobilité électrique avec l'implantation de 800 bornes de charge accessibles au public jusque 2020 (premières bornes mises en service en novembre 2016).</p> <p>Définir les parkings relais sur lesquels sont installées des bornes de charge publiques ainsi que le nombre de bornes à installer sur chacun de ces parkings, ainsi que pour chaque commune, le nombre de bornes de charge publiques à installer sur les parkings publics, respectivement les emplacements de stationnement publics.</p> <p>Promouvoir la mobilité électrique.</p> <p>Promouvoir la mobilité électrique.</p> <p>Réserver des surfaces destinées à accueillir des logements et prescription de critères de durabilité à prendre en compte lors de la mise en œuvre des projets prioritaires pour le</p>
--	---	--

	<p>Renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation (à partir de 2017, classe énergétique AA obligatoire pour les nouvelles constructions).</p> <p>Paquet « Banque climatique et primes logement durable » (publié fin 2016, mise en place 2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Banque climatique - « <i>PRIME House</i> » - Système de certification de durabilité des nouveaux logements (LENOZ) - <u>Energie</u> <p>Nouvelle stratégie intégrée climat et énergie pour le Luxembourg (fin 2017).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Industrie</u> <p>Système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SEQE).</p> <p>Mise en place d'un système d'audit énergétique dans les grandes entreprises.</p> <p>Accord volontaire avec le secteur industriel (2011-2016) et discussions en vue de la conclusion d'un nouvel accord volontaire (début 2017).</p> <p>Promotion des écotechnologies.</p>	<p>logement.</p> <p>Augmenter les exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation.</p> <p>Promouvoir la construction durable, l'assainissement énergétique durable des bâtiments d'habitation existants et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement.</p> <p>En lien avec la future Union européenne de l'énergie et sa gouvernance, mise en place d'un Plan National intégré en matière d'énergie et de climat pour la période 2021-2030.</p> <p>Application du SEQE.</p> <p>Dresser un inventaire énergétique des installations et proposer des solutions d'efficacité énergétique et de recours aux sources renouvelables.</p> <p>Améliorer l'efficacité énergétique et la mise en œuvre des sources d'énergie nouvelles ou renouvelables dans les entreprises adhérentes du secteur industriel.</p> <p>Utilisation optimisée des subsides publics pour la promotion et l'utilisation d'écotechnologies ainsi que pour le support d'entreprises</p>
--	---	--

	<p>- <u>Municipalités (niveau local)</u></p> <p>Pacte climat avec les communes</p> <p><i>Mesures et actions soutenues par les programmes opérationnels 2014-2020 des Programmes Interreg Grande Région Interreg North-West Europe, Interreg Europe</i></p> <p><i>Mesures et actions soutenues par le programme opérationnel 2014-2020 FEDER</i></p>	<p>développant ces technologies – contexte : <i>Cluster EcoInnovation</i> du Luxembourg.</p> <p>Réduire les émissions de GES et la facture énergétique sur les territoires communaux, stimuler les investissements locaux et régionaux, veiller à une meilleure qualité de l'air (élément introduit en 2016) et intégrer le concept d'économie circulaire (élément introduit en 2017).</p> <p><i>Approche transfrontalière, transnationale et européenne avec des projets concrets au sujet de la réduction des gaz à effet de serre. Transfert des bonnes pratiques, solutions communes, projets pilotes. Ex : projets : « Mobilité douce 3 Frontières », «Neubau Fähre Oberbillig», « Last Mile »,</i></p> <p><i>Soutien de projets du GIE MyEnergy, au niveau des communes par l'introduction d'une comptabilité énergétique « Enercoach 2.0 »</i></p>
<p>Objectif national énergie renouvelable 5,45% en moyenne pour 2015/2016 11% pour 2020</p>	<p>Plan d'action national en matière d'énergies renouvelables.</p> <p>Nouvelle stratégie intégrée climat et énergie pour le Luxembourg (fin 2017).</p> <p>- <u>Développement des énergies renouvelables sur le territoire national</u></p> <p>Mise à jour de l'étude du potentiel de matière d'énergies renouvelables au Luxembourg permettant de revoir le potentiel des différentes technologies à l'horizon 2030 (2016).</p>	<p>Atteindre l'objectif national du Luxembourg fixé par la Directive 2009/28/CE.</p> <p>En lien avec la future Union européenne de l'énergie et sa gouvernance, mise en place d'un Plan National intégré en matière d'énergie et de climat pour la période 2021-2030.</p> <p>Déterminer les progrès réalisés et réalisables des différentes filières de production d'énergies renouvelables.</p>

	<p>Mécanisme de soutien aux installations de production de biogaz injectant du biogaz dans les réseaux de gaz naturel (projet de règlement grand-ducal introduit fin 2014, entrée en vigueur en 2016).</p> <p>Mise en place de nouveaux instruments financiers dans le cadre du développement des énergies renouvelables (Règlement grand-ducal du 1^{er} août 2016).</p> <p>Adaptation du Règlement grand-ducal (2014) relatif à la production d'électricité basée sur les sources d'énergie renouvelables (en procédure réglementaire depuis novembre 2016).</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national</u> <p>Atteindre 10% de mélange à l'horizon 2020 (2016: 5,15%)</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Recours à des mécanismes de coopération</u> <p>Discussions et négociations sur les possibilités de coopération avec un certain nombre d'Etats membres (décision finale prévue pour 2017).</p> <p style="text-align: center;"><i>Mesures et actions soutenues par les programmes opérationnels 2014-2020 des Programmes Interreg Grande Région Interreg North-West Europe, Interreg Europe</i></p>	<p>Garantir le fonctionnement à moyen terme des installations de biogaz.</p> <p>Adapter les aides au fonctionnement accordées aux nouvelles installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.</p> <p>S'aligner sur les exigences prévues dans les nouvelles lignes directrices européennes en matière d'aide d'Etat.</p> <p>Réglementer le mélange de biocarburants dans les carburants mis à la consommation au niveau national.</p> <p>Accroître les énergies renouvelables en ayant recours au maximum aux potentiels nationaux.</p> <p><i>Approche transfrontalière, transnationale et européenne avec des projets concrets au sujet de l'énergie renouvelable. Transfert des bonnes pratiques, solutions communes, projets pilotes. Ex: projets: Power to Heat for the Greater Region's Renewables Integration and Development (PtH4GR²ID).</i></p>
<p>Objectif national efficacité énergétique Objectif indicatif national pour 2020: consommation d'énergie finale de</p>	<p>Nouvelle stratégie intégrée climat et énergie pour le Luxembourg (fin 2017).</p>	<p>En lien avec la future Union européenne de l'énergie et sa gouvernance, mise en place d'un Plan National intégré en matière d'énergie et de</p>

<p>49.292 GWh (4.239,2 ktoe)</p>	<p>- <u>Bâtiments résidentiels, fonctionnels et commerciaux</u></p> <p>Renforcement progressif des exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation (à partir de 2017, classe énergétique AA obligatoire pour les nouvelles constructions) : Règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments d'habitation (2016).</p> <p>Règlement grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments fonctionnels (2016).</p> <p>Inventaire des bâtiments de l'Etat central concernés par la Directive européenne relative à l'efficacité énergétique.</p> <p>Stratégie à long terme pour mobiliser les investissements dans la rénovation du parc national de bâtiments à usage résidentiel et commercial, tant public que privé (Directive 2012/27/CE)</p> <p>Lois portant introduction du cadre légal pour l'introduction de systèmes intelligents de mesure sur le marché de l'électricité et le marché du gaz naturel (juin 2015) et déploiement à partir du 1^{er} juillet 2016 par les gestionnaires de réseaux d'un compteur intelligent pour tout nouveau raccordement à leur réseau et remplacement au fur et à mesure des compteurs existants.</p> <p>Présentation d'une étude stratégique intitulée « Troisième</p>	<p>climat pour la période 2021-2030.</p> <p>Augmenter les exigences en matière de performance énergétique pour les nouveaux bâtiments d'habitation en modifiant certaines dispositions des bâtiments d'habitation, entre autres : introduction d'un concept détaillé du « bâtiment d'habitation dont la consommation d'énergie est quasi nulle » et introduction de la technologie du photovoltaïque dans la méthodologie de calcul en vue d'augmenter la part d'énergies renouvelables utilisée dans le domaine des bâtiments d'habitation, etc.</p> <p>Renforcer les exigences en matière de performance énergétique dans le domaine des bâtiments fonctionnels neufs et des extensions de bâtiments fonctionnels existants.</p> <p>Dresser un inventaire énergétique des bâtiments de l'Etat et réaliser l'assainissement progressif de l'ensemble du bâti existant.</p> <p>Augmenter l'efficacité énergétique.</p> <p>Définir un cadre et un calendrier pour le déploiement d'une infrastructure nationale commune et interopérable de comptage intelligent, et faire participer activement le consommateur final au marché de l'électricité et du gaz naturel.</p> <p>Rendre le modèle économique existant plus</p>
---	---	--

	<p>révolution industrielle Luxembourg » (novembre 2016) et mise en œuvre d'un certain nombre de projets concrets en recourant à des plateformes existantes et nouvelles dont la plateforme « <i>Energiezukunft Letzebuerg</i> ».</p> <p><i>Mesures et actions soutenues par les programmes opérationnels 2014-2020 des Programmes Interreg Grande Région Interreg North-West Europe, Interreg Europe</i></p> <p><i>Mesures et actions soutenues par le programme opérationnel 2014-2020 FEDER</i></p>	<p>durable et interconnecté, en s'appuyant notamment sur la convergence des TIC, de l'énergie et des transports au sein d'un réseau intelligent.</p> <p><i>Approche transfrontalière, transnationale et européenne avec des projets concrets au sujet de l'efficacité énergétique. Transfert des bonnes pratiques, solutions communes, projets pilotes.</i> <i>Ex: projets : « Energiewaben », « Greneff », « E=0 », « Nightlight ».</i></p> <p><i>Soutien de projets du GIE MyEnergy destinés à stimuler l'efficacité énergétique des bâtiments résidentiels en cas de construction neuve ou de rénovation de l'existant, ainsi que promotion de l'efficacité énergétique.</i></p>
<p>Objectif national décrochage scolaire Maintenir durablement le décrochage scolaire en-dessous de 10%</p>	<p>Stratégie nationale de lutte contre le décrochage scolaire tenant compte de l'hétérogénéité de la population scolaire et du système d'éducation et de formation multilingue.</p> <p>Programme d'éducation plurilingue pour les enfants de 1-4 ans : introduction dans les crèches à partir de septembre 2017.</p> <p>Textes légaux redéfinissant une école fondamentale qui se veut moderne, proche de sa population scolaire, ancrée dans sa région et disposant des outils et des ressources pour évoluer (soumis au Conseil de gouvernement en septembre 2016).</p> <p>Avant-projets de loi et avant-projets de règlements grand-ducaux définissant les contours d'un lycée plus moderne, plus proche de ses acteurs, de ses élèves et mieux préparé pour faire face aux défis de la société moderne. (approbation par le Conseil de gouvernement mi-2016).</p> <p>Réforme approfondie de la formation professionnelle (entamée en 2017).</p>	<p>Soutenir les jeunes enfants dans leur développement languier et les préparer au contexte multilingue de la société et de l'école.</p> <p>Introduire des plans de développement de l'établissement scolaire (PDS) et mettre au profit les ressources et compétences supplémentaires pour la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques.</p> <p>Promouvoir la diversité de l'offre scolaire et l'autonomie des lycées.</p> <p>Améliorer les compétences et la réussite des élèves.</p>

	<p>Classes d'accueil et d'intégration au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire.</p> <p>Ouverture de la première école publique internationale (septembre 2016).</p>	
<p>Objectif national enseignement supérieur Veiller à ce qu'à l'aube 2020, 66% de la population active âgée entre 30 et 34 ans ait bénéficié d'une formation relevant de l'enseignement supérieur et soit détenteur d'un diplôme de ce dernier.</p>	<p>Loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (entrée en vigueur pendant l'année académique 2014/2015).</p> <p>Révision de certaines dispositions de la Loi du 24 juillet 2014 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (Loi du 23 juillet 2016).</p> <p>Extension de l'offre des programmes publics et privés de l'enseignement supérieur au Luxembourg.</p> <p>Développement des études universitaires de médecine au Luxembourg.</p> <p>Renforcement des moyens financiers de l'enseignement supérieur et de la recherche au Luxembourg (progression de 72 millions d'euros en 2009 à 154,1 millions en 2016).</p>	<p>Accroître le niveau de formation de la population en vue d'une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes et le marché de l'emploi, en suivant une logique modulaire avec introduction d'un élément de sélectivité sociale.</p> <p>Améliorer la loi relative à l'aide financière de l'Etat pour études supérieures (2014).</p> <p>Accroître le niveau de formation de la population en vue d'une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes et le marché de l'emploi.</p> <p>Contribuer à la pérennisation de l'offre de médecins au Luxembourg.</p> <p>Augmenter la capacité de R&D au niveau de l'enseignement supérieur ainsi que le nombre d'étudiants.</p>
<p>Objectif national pauvreté Soutien aux conclusions du Conseil européen par des mesures contribuant à augmenter, notamment le taux d'emploi des femmes et celui des familles monoparentales, en vue d'atteindre un taux d'emploi de 73% en 2020.</p> <p>Réduire le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou d'exclusion sociale de 6.000 personnes</p>	<p>Réforme du congé parental visant une flexibilisation des périodes et la création d'un véritable revenu de remplacement (entrée en vigueur le 1er décembre 2016).</p> <p>Projet de loi relatif au revenu d'inclusion sociale REVIS (dépôt en janvier 2017).</p>	<p>Favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, en vue notamment de l'indépendance financière des parents.</p> <p>Réorganiser le dispositif du Revenu minimum garanti (RMG) à travers 4 objectifs: concrétiser une approche d'inclusion sociale ; établir un système cohérent d'une politique de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle ; agir contre la pauvreté des enfants et des familles</p>

<p>à l'horizon 2020.</p>	<p>Continuation de la politique de l'offre de structures d'accueil socio-éducatif pour enfants de 0-12 ans.</p> <p>Sensibilisation des parents bénéficiaires du RMG en vue de l'utilisation du « chèque-service accueil ».</p> <p>Augmentation du taux d'activation dans le cadre du dispositif du RMG : le projet de loi REVIS vise à renforcer l'activation des bénéficiaires de cette prestation.</p> <p>Promotion de mesures de nature à favoriser la transition des jeunes de la vie scolaire à la vie professionnelle et à les motiver de renouer avec l'école:</p> <ul style="list-style-type: none"> - plateforme ANELO - programme <i>Level up</i> - etc <p>Loi sur l'aide sociale - secours financiers non remboursables par les Offices sociaux et système du Tiers payant social (2013): 3,3 millions d'euros de secours financiers non remboursables en 2016.</p> <p>Stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement pour la période 2013-2020 : évaluation à mi-parcours sur la mise en œuvre réalisée au 2^{ème} semestre 2016.</p> <p>Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD): aide alimentaire et/ou assistance matérielle de base aux plus démunis (août 2015).</p>	<p>monoparentales ; procéder à une simplification administrative.</p> <p>Augmenter le taux d'emploi des femmes et des familles monoparentales ; briser le cercle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle.</p> <p>Augmenter la disponibilité des parents pour le marché de l'emploi ; favoriser l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans la société multiculturelle.</p> <p>Favoriser l'accès à l'emploi et l'inclusion sociale.</p> <p>Favoriser l'inclusion sociale des jeunes.</p> <p>Réduire les situations de déprivation matérielle et favoriser l'inclusion sociale.</p> <p>Réduire le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.</p> <p>Permettre de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.</p>
---------------------------------	---	--

Remarque: Pour davantage de détails, consulter le Programme national de réforme du Luxembourg (avril 2017) : <http://www.gouvernement.lu/4263741/publications>

